

- À PROPOS DES VIOLENCES URBAINES -

QUELLE SOCIOLOGIE POUR QUEL TRAITEMENT ?

El-Hadi Chalabi

Ancien membre du Conseil scientifique du CRASC

La presse algérienne dans ses versions papier et en ligne vient de donner, avec une amplification remarquable, la présentation d'une « *approche sociologique de la violence urbaine en Algérie* »* selon Lahouari Addi. Le Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle (CRASC) d'Oran fait appel au sociologue et prétend mobiliser la science pour investir un terrain qui lui serait resté étranger jusque là.

Cette présentation, qui coiffe un projet de recherches auquel participent des chercheurs locaux, s'est faite lors d'une journée d'étude du CRASC. Y était conviée une haute figure de la sécurité au sens très large du terme, Noureddine Zerhouni, ancien patron de la sécurité militaire (jusqu'en 1983) puis ministre de l'Intérieur, qui, d'après (notamment) le quotidien *Liberté*, s'est déclaré en accord avec l'approche sociologique de « *la violence urbaine* » telle qu'elle a été abordée.

Si une telle promiscuité inciterait, à titre de prophylaxie élémentaire, toute communauté de chercheurs à prendre ses distances, des défauts d'ordre méthodologique suffisamment graves méritent d'être publiquement soulignés.

Ces défauts sont au moins au nombre de trois, indépendamment du ton journalistique dont la forme s'apparente beaucoup plus à un article de presse qu'à celle d'une problématique de recherche.

L'examen du contenu du projet de recherche incite dans la foulée à s'interroger sur le cadre d'accueil de cette dernière et de sa force motrice.

LES ÉLÉMENTS MIS EN VALEUR OU LA VIOLENCE CIRCONSCRITE SELON LE PROCÉDÉ DE DÉPOLITISATION

La volonté de distanciation derrière la mobilisation d'emblée annoncée d'une stricte observation, sans « *jugement de valeur* », privilégiant le constat, fait un clin d'œil à l'objectivité en campant sur un positivisme rassurant, associant « *violence* », « *condamnation* » et « *opinion publique* » : « *comment la vie sociale arrive à produire ce qui la nie, puisque la violence est partout condamnée par l'opinion publique* ».

Nous sommes face à un bloc paradigmatique qui interpelle le chercheur dans la mesure où les trois notions retenues comme des acquis indiscutables appellent à une réflexion, supposent une problématique. Quelle est donc cette « *opinion publique* » ? Qu'est-ce donc que cette « *condamnation* » ? Le questionnement sur ces concepts, les types de réponses proposées déterminent la notion de violence qui, à son tour détermine les termes de « *condamnation* » et d'« *opinion publique* » ainsi que leur apparemment. Par ailleurs, le projet définit « *la violence urbaine* » retenue par l'équipe de recherche, « *à la fois une atteinte au corps, à la dignité et aux valeurs* », s'appuyant sur la médecine légale (« *susceptible d'être constatée par un médecin* ») et sur une quantification par « *les statistiques des services de sécurité* ».

Comment peut-on condamner l'atteinte aux valeurs hors de tout jugement de valeur ? Le corps saisi abstraitement représente-t-il les corps multiples de la société ? Supposent-ils les mêmes protections ? Les mêmes soins ? Les mêmes soucis ? Il en est de même de la dignité. On a affaire à une sociologie de sens commun, fondée sur des idées reçues. Elle peut appréhender la dignité à l'identique pour tous les membres de la société alors que les démentis relèvent de l'évidence sociale. Le prétendu « *consensus au sein de l'opinion publique qui identifie, nomme et juge* » « *la violence urbaine* » n'est qu'une construction à partir d'éléments choisis. Elle traduit une conception de la société et s'inscrit déjà au sein d'un pouvoir qui peut s'offrir le secours de la science/des sciences sociales pour légitimer une approche sécuritaire dans un mixte constitué des services de sécurité, de la presse et de la recherche. Ce mixte facilite le tri que le sociologue applique aux violences pour mettre en évidence « *la violence urbaine* » et la circonscrire au seul confort dont seraient privées les classes dominantes. Pour celles-ci, les espaces deviennent l'enjeu d'appartenance conflictuelle dont elles revendiquent l'exclusivité afin d'y étaler les signes extérieurs de leur domination sans risquer l'agression physique. On ne saurait échapper à la mise en perspective avec la notion de classes dangereuses et la dimension politico-sociale que l'on entend évacuer demeure réfractaire à toute tentative d'étouffement théorique. Tant et si bien que la perception de « *la violence urbaine* » définie en déconnexion de la violence sociale, symbolique, met le sociologue mal à l'aise : en porte à faux, il la retient comme référence accessoire en l'excluant de son domaine d'investigation. Qu'on en juge :

« ...la violence urbaine dont il est question exclut la violence symbolique de la société inégalitaire et celle des appareils de l'État qui est aussi physique. Il est question de la violence exercée par des individus privés qui défient le principe du monopole de la violence détenue par l'État...La vie sociale est conflictuelle et elle est plus conflictuelle lorsque l'organisation de la collectivité laisse se produire des inégalités et apparaître des frustrations et des besoins non satisfaits. Il ne faut pas oublier que la société est inégalitaire et que le lien social obéit à une multitude de formes de violence : politique, économique, symbolique, etc. Ce que l'opinion publique n'admet pas, ce que les usagers de l'espace public n'acceptent pas, ce que l'État condamne, c'est la violence physique dont il revendique le monopole. Ce monopole interdit à tous les citoyens l'usage privé de la violence mais ne cherche pas à établir l'égalité ou l'ordre social juste. Ce n'est pas la vocation du policier de remédier aux inégalités sociales ; son rôle se limite à interdire aux uns et aux autres le recours à la violence privée. L'État revendique le monopole de la violence non pour assurer la justice mais pour garantir la liberté aux pauvres et aux riches de profiter de l'espace public... ».

Replaçons nous dans l'Algérie réelle et méditons plutôt cette perception sur le corps offerte par G. Balandier :

« Dans les sociétés modernes soumises à un régime totalitaire, l'opposant, le dissident, le rebelle sont condamnés à l'effacement physique (la « disparition »), à l'avilissement concentrationnaire (la dégradation méthodique du corps). À moins que leur soient substitués l'enfermement spécial, qui comporte humiliations corporelles et verbales, tortures et soumission scientifique de la personne, ou la marginalisation perverse qui détruit lentement par exclusion économique et social.

« Si le pouvoir a la capacité de réduire à la soumission, à la conformité par l'action disciplinaire, répressive ou dégradante exercée sur le corps, celui-ci donne à l'inverse le moyen d'exprimer le refus extrême. Il permet l'**autosacrifice**, chargé de la plus forte intensité dramatique. Les épreuves volontairement imposées au corps jusqu'au

risque de la mort, portent témoignage en « théâtralisant » le refus d'un ordre et de sa Loi, en manifestant ainsi l'affirmation d'une liberté et d'un choix irréductibles. L'homme seul par l'éclat de sa souffrance ou de sa mort, délibérée, exemplaire, introduit l'éclair dans les ténèbres de la répression instituée » (G. Balandier, *Civilisés, dit-on*, Paris, 2003, p. 196, souligné dans le texte).

Le délinquant préfigure le dissident, le rebelle. Démunie de la dimension politico - culturelle inaccessible, la transgression chez le délinquant se résume à des réflexes de survie réactivant l'état de nature. Sous l'effet de l'influence américaine, les législations pénales rassemblent dans le même traitement, délinquance, dissidence/opposition et terrorisme (Voir, entre autres, les travaux de J.C. Paye, en particulier *La fin de l'État de droit : la lutte antiterroriste de l'état d'exception à la dictature*, Paris, La Dispute, 2004).

L'habillement théorique assorti d'euphémisme nous convie à sacraliser le monopole de la violence d'un État dont on masque la fonction déterminante (protéger l'accumulation des richesses y compris par le recours à la force physique) derrière un arbitrage fallacieux. L'État sacralisé nous incite à conforter la protection des bénéficiaires en intégrant au titre de la légitimité la répression de toute violence physique que pourrait exercer sur eux la multitude génératrice de dangerosité et de délinquance. L'histoire des États, notamment ceux qui ont une longue tradition dans le maniement du droit et du « **monopole de la violence légitime** », témoigne de leur mission pluriséculaire propre à tenir la multitude en respect, rendre les individus « *dociles et utiles* » (*Surveiller et punir* de M. Foucault, Paris, Gallimard, 1975, est toujours d'un enseignement profitable).

Une telle perception de l'État n'est rien d'autre que la célébration de la construction libérale la plus rétrograde que l'auteur distille à peu de choses près dans tous ses écrits, derrière la façade chatoyante de l'État de droit. Symptomatiquement, « **le droit** » assorti de « **planification** » que le sociologue sollicite, est inscrit dans l'ordre d'une « **modernité** » génocidaire puisque « *l'Algérie se modernise en tuant la sociabilité traditionnelle qui faisait du groupe le bouclier protecteur de l'individu* ». L'association tradition/modernité, accouchant de « **modernisation** », comme cadre explicatif suranné dont il serait facile de démontrer les limites, assortie du recours pervers au verbe **tuer** même dans sa version symbolique, nous plonge dans les affres des massacres de populations. Emboîtant le pas aux chefs militaires, nombre d'analystes officiels se sont déjà efforcés d'ancrer ces massacres à l'intérieur du binôme tradition/modernité afin d'y puiser un semblant de légitimité.

L'État et son droit sont toujours partie prenante de cette violence extrême : imposée militairement et politiquement, adossée à un arsenal juridique, l'impunité est assortie d'un travail sur les mémoires auquel vient s'ajouter une forme de mobilisation remarquée de la sociologie.

Les violences urbaines, notamment, pour lesquelles nous refusons le singulier de la monstruosité méthodologique, montrent combien il est illusoire d'extirper sans diagnostic ni traitement adéquat l'imprégnation profonde du tissu social. Meurtries par des massacres à ciel ouvert, les populations se reproduisent dans un arbitraire décuplé. Cette modernisation mériterait à coup sûr une autre problématique dans une Algérie qui crie à la justice en refusant le troc machiavélique entre liberté et justice.

LES ÉLÉMENTS MASQUÉS : DERRIÈRE L'ORDRE ET LA LOI

Dans le document, l'auteur tente une périodisation de « **la violence urbaine** » en la reliant à l'exode rural qui connaît trois moments : « *...les années 1960, à la faveur de*

l'indépendance ; en 1972-1974 suite aux opérations de la révolution agraire ; et les années 1990, marquées par l'insécurité dans les campagnes. C'est surtout cette dernière phase qui a le plus marqué la ville algérienne car elle était déjà à la limite de la surpopulation... ».

L'esquisse de périodisation suscite d'emblée une série de questions que nous limiterons à deux :

*dans quelle mesure l'exode rural produit-il « **la violence urbaine** » ?

*quelles données avons-nous sur les deux premières périodes et à partir de quelles études ?

On sait que le thème de la ruralité, de la ruralisation et des ruraux (les termes 'arobi, berri, chaoui, guebli colorent le vocabulaire de citoyens en mal de citoyenneté) a connu une fortune qui, au-delà des salons chadistes, a envahi dans les années 1980 le monde de la recherche. Celle-ci, à connotation officielle, contribuera à changer le regard intérieur sur l'Algérie et les Algériens, jusqu'à aujourd'hui. Ce regard est confirmé par « **l'insécurité** » abordée dans le texte. D'où la nécessité d'en opérer la déconstruction. Elle apparaît à deux reprises : d'abord, elle est accolée aux campagnes alors que les villes sont retenues accessoirement et n'en reçoivent que les contrecoups. Ensuite, la ville est replacée au centre de la violence, reliée à « **la guerre entre militaires et islamistes** ».

La guerre civile se perd dans l'indétermination politique et sociale et c'est tout juste si elle n'est pas appréhendée comme simple zizanie :

« ...Profondément marquée par la guerre entre militaires et islamistes, la ville a connu une dérive vers une violence sociale visible dans les comportements collectifs et individuels... Les enfants des années 1990 ont aujourd'hui entre 18 et 30 ans, cette tranche d'âge la plus difficile pour les services de sécurité... ».

Pris comme source de référence indiscutable parce qu'indiscutée, les services de sécurité deviennent, par la grâce du « **consensus sur la définition de la violence urbaine** », « **les professionnels de l'ordre et de la loi** » sévissant contre « **la violence urbaine traitée... comme de la « délinquance », comme un « délit », c'est-à-dire une violation des lois qui protègent les individus et les biens** ».

Derrière le bouclier consensuel, les questions redoutables sur la loi et l'ordre sont balayées par le gros-plan protecteur des individus et des biens là où les notions élémentaires de sécurité juridique, de légalité et de constitutionnalité tentent vainement d'échapper au régime de l'éclipse.

Cerner les fondements de l'ordre et de la loi à l'intérieur d'un système de domination rompu aux déplacements des lignes d'intelligibilité par un maquillage de sens constant n'est déjà pas une tâche facile pour le plus chevronné des praticiens du droit.

Lorsqu'on y ajoute la complicité du champ juridique, le renversement de perspective relève alors de l'impensé.

La question de la sûreté des personnes, fondamentale parce que opposable d'abord aux faiseurs de l'ordre et de la loi, reste inacclimatable. Fondamentale, cette question l'est parce qu'en garantissant d'abord contre l'arbitraire des gouvernants et de leur pouvoir, elle s'énonce comme préalable à la protection des personnes et des biens dans l'espace public et privé. Elle serait alors susceptible de revendiquer la légitimité dans la protection de tous contre tous. Or, il est remarquable que l'ordre et la loi sont saisis contre le délinquant mais ne sont pas opposés aux services de sécurité : sommes-nous donc en présence d'un système où la loi traduit un régime de soumission de la police à des principes conformes à l'exercice réelle de la souveraineté nationale?

En fait, l'ordre et la loi restent justiciables du statut de l'instance supérieure comme

résultante de l'adhésion et non pas de la soumission au titre du monopole de la violence prétendue légitime. Et celle-ci apparaît dans sa signification réelle, c'est-à-dire la violence, légitimée à coups d'artifices, contre tous pour le bonheur de quelques uns. Cette perception n'échappe à personne, quelque soit l'observatoire social à partir duquel on se positionne. Le lien social ne saurait alors se définir dans l'abstraction incluant tous les individus dans un face-à-face avec la loi : l'ordre et la loi inscrivent le lien social dans une médiatisation de la puissance, de sorte qu'il équivaudrait à un processus discriminatoire où pour les uns la loi est synonyme du « tout permis » et pour les autres du « tout interdit ».

Faire bon marché du principe d'égalité devant la loi en toutes parties et toutes choses, c'est-à-dire distribuer la loi pour les uns contre les autres et soutenir ensuite la légitimité de la répression contre les contrevenants, n'est-ce pas contribuer à la reconduction d'une société de violence que seule gouvernera la force brute ?

Le détournement des supports « institutionnels », publics, quel qu'en soit l'appartenance ou la mission, pour les reverser dans le domaine d'utilisation privative aux fins de marchandisation et de profits de tous ordres, est lisible pour tout Algérien. Les réponses fournies par les jeunes et moins jeunes des villes ou des campagnes sombrant dans la violence physique, matérielle, ne sauraient être lues sans rapport avec l'exemplarité dévastatrice, à l'opposé du « bien commun », que délivrent les gardiens de l'ordre et de la loi.

La transgression de l'interdit devient acte de réhabilitation de soi contre sa négation imposée par une spécificité législative, spatialement et socialement orientée dans la mise en œuvre de moyens de coercition dissuasifs. Violence contre violence. Tout milite pour une nécessité : mettre en rapport les violences physiques dues aux moyens répressifs déployés par l'État et assorties de désengagements sur les plans économique et social avec le développement des violences urbaines. La chaîne des monstruosité juridico-politiques qui emboîtent les anneaux de déstructuration sociale, de l'émergence du législateur à la manifestation matérielle de la violence dite légitime et de son monopole dans l'ordre et la loi, n'est que l'image inversée des innombrables figures du barbare à l'affût de l'agression source de survie.

On comprendra pourquoi il ne saurait être acceptable, pour le chercheur, de retenir les services de sécurité comme source d'inspiration constructive de façon linéaire, indiscutable. L'intérêt que la police peut porter aux violences urbaines ne relève pas, a priori, du même domaine et ne poursuit pas les mêmes objectifs. Le policier a pour mission de faire cesser le trouble à l'ordre public et, de ce fait, son action s'inscrit dans une perception propre à la conception de l'ordre selon la politique poursuivie. La police se donne ainsi une vision élastique de l'ordre auquel elle réserve un traitement restrictif ou extensif, selon les intérêts politiques du pouvoir/des pouvoirs en exercice et/ou en concurrence et les aléas internes qui président aux rapports de pouvoir à l'intérieur des forces de l'État. C'est dire combien le pouvoir de police, discrétionnaire par nature, synonyme de maintien de l'ordre public, emporte des exigences particulières : tenir en respect la société. En ce sens, ordre public et sécurité sont manipulables à discrétion.

La gestion des violences urbaines et les statistiques qui s'y rapportent devraient toujours faire l'objet d'un regard distancié mettant la notion d'ordre, de violence et des procédés intermédiaires, dans le champ de l'observation critique et non, sans réserve aucune, en point d'appui inconditionnel de la recherche.

L'artifice qui a conduit l'équipe de recherche du CRASC à insister pour saisir « **la violence urbaine** » au singulier prend alors tout son sens. La démarche s'apparente à un détournement : les auteurs défendent, en réalité, les positions répressives de l'ordre

policier en s'abritant derrière des formes académiques qui ne résistent pas à l'observation. En limitant la violence aux seules agressions « *sur les marchés... à M'dina Jdida* » ou rue des Aurès, la violence singularisée est coupée de l'ampleur significative des violences qui rythment les centres urbains. Séparée de la dimension du marché économique et de la société consommatrice et de ses limites, la violence ne saurait subir d'examen politico-social que sous forme d'autopsie. En cela, l'auteur croit possible de faire correspondre cette acception parcellaire de la violence hiérarchisée de l'État et présenter les forces de sécurité sous un jour acceptable sur la sécurisation de l'espace public. La violence des puissants sur les faibles est dissimulée et écartée en même temps que la violence de l'État et de ses arsenaux à prétention institutionnelle : armée, police, douanes, juges, députés, sénateurs... Nous sommes conviés à renouer avec une version renouvelée de l'État-Gendarme, mettant au point une sociologie expiatoire de la transgression.

La démarche permet ainsi de retenir la notion d'ordre, de loi dans le sens restrictif et de contenir toute tentative d'interrogation, de curiosité en direction de la légitimation du recours à la violence monopolisée. En ajustant la notion d'ordre et de loi à celle de police sur la transgression physique traduite en violation du « *monopole de la violence légitime* » d'État (pléonasme assumé), le sociologue fait sa jonction avec l'ordre policier. Dès lors, si on s'abandonnait à soutenir une telle démarche, nous ne serions plus en mesure de confectionner ce que les recherches retiennent ailleurs : la mise en évidence des deux conceptions permettant d'appréhender les liens entre la délinquance (au sens retenu d'agression sur la voie publique) et les rapports sociaux, ou en dehors de ces derniers, limitant l'étude à la délinquance coupée de son expression politico-sociale.

Dans le premier cas les tentatives d'explication s'inscrivent dans le champ historique, juridique, sociologique.

Dans l'autre cas, la délinquance relève de la déviance qu'il faut mettre en rapport avec le traitement policier seul, comme traitement de choc. La pathologie n'est diagnostiquée que pour le seul délinquant et son monde. Ici, la sociologie, l'histoire, le droit, la psychologie et la psychanalyse ne seront que des références d'appoint à dimension policière, répressive et non pas explicative.

La sociologie officielle, intéressée, parcellaire, est complice de l'édification d'une conception : celle de l'ordre fétichisé, soustrait à une curiosité scientifique propre à faire le bilan des pathologies sociales dont il est la source. Peut-on considérer « sociologiquement » que la délinquance tapie dans le maquis urbain n'a aucun lien avec les révoltes de Diar Essemch à El-Madania, Diar El Kef (Alger) ou ailleurs ? À Boukadir, la ville, (environ 70 000 habitants, chef-lieu de daïra, wilaya de Chlef), débordant depuis longtemps la barrière initiale de protection, envahit la voie ferrée dans la tenue quotidienne d'un marché multiservices où se confondent étals, voitures, hommes, femmes, enfants, marchands. On se demande qui va avoir raison de l'autre, le marché et sa population ou bien la voie de chemin de fer que le « rapide Alger-Oran » emprunte sans jamais ralentir. Nul ne semble prêter attention aux dangers de cette source de catastrophe quotidienne : la société de chemins de fer, les ministères des transports, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la ville, de l'habitat et de l'urbanisme, de l'intérieur, pas plus que la wilaya, la commune, la gendarmerie ou la police locale. L'exemple, au risque de paraître anodin, constitue un condensé de violence qui mettrait à mal le plus grandiloquent des discours sur la violence urbaine limitée aux seuls délinquants détresseurs de gens honnêtes. Je laisse le soin aux juristes de quantifier en les qualifiant, les infractions et aux sociologues celui de revoir la notion de délinquant à la lumière de ces urbanités institutionnelles.

Des milliers de cités, localités, sont à l'abandon, à travers le pays, sans accompagnement aucun des urgences minimum que dicterait la simple hygiène. Soucieux de sa bonne image et de sa pérennité, l'ordre tel qu'il se perçoit et auquel le sociologue apporte la plume de sa réputation n'a pour souci que sa propre image. Reculera-t-il alors devant les procédés dits de provocation pour susciter lui-même avec des techniques particulières les éléments de désordre propres à reconduire sa sacralité ? Bien au contraire, l'approche retenue installe le pouvoir de police dans la continuité des pratiques perverses conçues dans le secret des cabinets. Ici, la notion d'ordre/désordre relève d'un savoir particulier de nature à cibler le degré injectable de violence compatible avec l'étendue du pouvoir de domination qualifié souvent de pouvoir discrétionnaire. Un renvoi savant au bon plaisir.

L'ordre et la loi sont déterminés par une vision du monde dictée par le rapport social et définissent des rapports conflictuels et inégalitaires guidés par un système de domination d'ensemble, et cela même dans le meilleur des cas, celui d'une légitimité démocratique. Mais que signifient donc les termes ordre et loi pour les Algériens ? Quand les jeunes sont confrontés à la justice (en tant qu'appareil), celle-ci leur restitue une intelligence de l'ordre social derrière les juges, les avocats, les greffiers et, par-dessus tout, la police, c'est-à-dire le pouvoir de coercition qui se ramifie à l'intérieur de tout l'appareil judiciaire et de ses auxiliaires. Ce rapport à la puissance n'échappe pas aux délinquants qui ne manquent pas de le lire comme un but à atteindre en le réinterprétant par injection dans leur propre monde. Si le lien social reste dominé par la force/puissance, la police qui nous est servie comme agent d'ordre en rapport à une loi problématique, ne garantit aucunement une « pacification » du lien social, au contraire. La police ne saurait être regardée hors de sa dimension réelle, comme agent générateur et véhicule de violence sur des registres multiples, pour une raison essentielle : c'est que le pouvoir de coercition n'est pas soumis à la loi, c'est l'inverse. Le pouvoir de coercition préside à la confection de la loi et à sa soumission, lui imprimant sens et non-sens. Toutes les fabriques « institutionnelles » portent la marque de cette dimension policière, livrant les populations à elles-mêmes, là où le lien social trouve difficilement quelque recours contre l'animalité. Dans ce climat, « *l'observation participante* » comme méthode d'observation et d'enquête qui reste d'un maniement très délicat, s'apparentant souvent à de l'infiltration, risque de placer les jeunes sociologues dans une forme d'hybridation où il deviendrait incertain d'établir la distinction entre le sociologue et le policier. Au demeurant, le fil conducteur de la présentation de la recherche examinée ici aura levé toute ambiguïté, libérant le regard du sociologue du complexe sur le mélange des genres, au nom d'un type d'ordre et de ses lois.

LE RECOURS À LA PRESSE

LE RÈGNE DE LA LÉGITIMATION MUTUELLE

L'expression, empruntée à Pierre Bourdieu, rend bien compte du « va et vient » de services rendus entre le monde des médias et le champ intellectuel. Dans la recherche en chantier, l'auteur retient la presse comme une référence qui aurait pourtant gagné à être relativisée. Mais le rejet des « *pièges normatifs et relativistes* » autorise le sociologue à placer la presse au rang de « *source inestimable* » : « *Je me référerai aussi à la presse nationale qui est une source d'informations inestimable sur la violence sociale dans le pays* ». Et l'auteur de se

répandre en exemples : « *Citant des chiffres du recensement de 1998, le journal El Watan souligne que plus de la moitié de la population vit en zone urbaine. « Selon les derniers chiffres, 58,3% d'Algériens vivent en ville, soit 6 Algériens sur 10 en 1998. Ils étaient 4 sur 10 en 1977 et un sur 3 en 1966 à vivre en ville. La population urbaine s'est donc multipliée par 2,5 entre 1977 et 1998. Sur les 5,1 millions de familles recensées en 1998, 3,1 millions résident en zone urbaine... » (Z. Monia, « Les mutations de la population algérienne », El Watan, 6 août 2001) ». Ou encore : « Cet état de fait, constate le quotidien l'Expression, a accentué les problèmes dus à la délinquance, la violence..., la prostitution, le chômage. » (Fayçal Oukaci, L'Expression du 19 août 2002) »).*

Remarquons que les citations sont puisées dans deux quotidiens traitant des concentrations de population et de la violence en une période identique, le mois d'août, c'est-à-dire au plus fort de la période estivale (du moins pour une catégorie d'Algériens qui ont ce privilège). Cela nous replace sur de meilleures assises méthodologiques pour poser les questions suivantes :

*pourquoi s'appuyer sur un quotidien comme *El Watan* en lieu et place des statistiques démographiques ? L'article pris comme référence ne cite aucune source. Ce qui laisse entendre qu'un simple quotidien serait en mesure de lancer et mener à bien une enquête démographique de portée nationale. Or, il reproduit un document du département de Cherif Rahmani des années 1990, « *Les dossiers de l'aménagement du territoire* » complétée par une mise à jour tirée des chiffres du recensement de 1998. Pour rappel, le dernier recensement remonte à 2008 et l'Office national des statistiques a publié « *Les dernières tendances d'accroissement annuel de la population urbaine entre 1998 et 2008* » (Collections Statistiques, n° 163, 2011).

*ne serait-il pas prudent de prendre la presse avec un minimum de recul et de s'interroger sur ses choix en matière de traitement d'un sujet aussi sensible que la violence ?

*n'est-ce pas faire preuve de légèreté méthodologique au nom d'un mépris excessif de tout relativisme en négligeant le lien entre les impératifs du tirage du quotidien et le sujet traité, la forme caractérisant son expression, la place éditoriale qu'il reçoit, ses fréquences, les variations possibles qui la commandent, l'aspect émotionnel et sensationnaliste ?

La réponse est donnée par cette entente entre le sociologue et l'organe de presse qui, loin d'être fortuite, rassemble les nouvelles techniques dont se surchargent les sciences sociales aujourd'hui. En effet, les spécialistes des sciences sociales nous ont habitué depuis une trentaine d'années à un type de délit d'initiés, non homologable en droit, selon lequel la fabrique des « gourous » de l'histoire, du droit, de l'économie et de la sociologie notamment, embellit les devantures des émirs de l'opinion. Derrière cette superposition d'émirats (« gourous » intellectuels et patrons de presse), la contrefaçon hiérarchise ses sources de légitimation qu'elle puise dans les nécessités marchandes, lieu de rencontre des deux univers, la science et la presse.

L'épistémologie dévitalisée s'échange avec succès contre le scoop doctrinal.

Le besoin de reconnaissance plonge les intellectuels, du monde universitaire en particulier, dans un désarroi tel que la consécration des « éminences » se négocie dans les salles de rédaction au même titre que la confection des « UNE ». Des lecteurs attentifs auront sans doute remarqué comment l'auteur du projet de recherche sur « *la violence urbaine* » aura été élevé au rang inégalé jusque là d'« immense sociologue » par un chroniqueur du *Quotidien d'Oran*, en retour sans doute à un soutien inconditionnel dudit sociologue à propos d'une critique au demeurant pertinente (de Djamel Labidi) sur une perception galvaudée de la langue arabe.

Refuge pour intellectuels en détresse auxquels les universités ne sont plus en mesure d'offrir le lieu des échanges et des colloques, *El Watan* investit les moyens qui jadis revenaient à de telles institutions et réussit à rassembler un parterre de « sommités » universitaires auprès desquelles il joue le rôle que le Qatar tient dans le processus dit des « révolutions printanières arabes ». De telles rencontres mettant en scène des débats tronqués, allant dans le sens de l'opinion ajustée, font de ce journal un dépositaire des idées, de la science et du changement politique pour lequel il se constitue en avant-garde, sans jamais révéler ses points d'appui déterminants. Moteur d'un partenariat (notamment avec Paris 8) qui éclaire sur la déroute universitaire mondialisée, ce quotidien anticipe sur les jurys de thèse et donne l'impression qu'il en est parfois l'inspirateur, inaugurant une forme insolite de délocalisation.

Les lauriers qu'il distribue aux différents spécialistes, toujours pris individuellement, confirment la tendance lourde chez les intellectuels de fuir les débats, les échanges, en se constituant des territoires exclusifs négociés avec le journal.

Lors d'un récent passage à Sétif, Benjamin Stora déclarait devant le public réuni à l'université Ferhat Abbas que « *El Watan* avait beaucoup fait en matière d'histoire ». Il évitera de dire ce que le même journal aura fourni pour les historiens et ce que ces derniers ont donné en retour. Lors de la séance de clôture du colloque sur les « révolutions arabes » de septembre 2011, le directeur d'*El Watan* ne partage pas que la tribune avec Mohammed Harbi en présence duquel il affirme, dans la complicité totale, que « *dans les années 1970 on pouvait dire beaucoup plus de choses qu'aujourd'hui* ».

Ce rapide tour d'horizon sur la rencontre entre la presse et le monde intellectuel/universitaire sert juste à rappeler combien il serait prudent pour le chercheur de prendre ses distances par rapport au contenu des sujets traités dans/par la presse. Non seulement le chercheur et le journaliste ne se situent pas sur le même terrain et ne poursuivent pas les mêmes objectifs, mais plus encore, pour en revenir aux violences urbaines, la presse devrait être fondamentalement un objet de questionnement et non de référence. En cela, l'observation de P. Bourdieu est un rappel élémentaire à la vigilance méthodologique : « *Les journalistes ont des lunettes particulières à partir desquelles ils voient certaines choses et pas d'autres ; et voient d'une certaine manière les choses qu'ils voient. Ils opèrent une sélection et une construction de ce qui est sélectionné* » (*Sur la télévision suivi de l'emprise du journalisme*, Paris, Liber éditions, 1996, p. 18).

La violence est un sujet « porteur », « vendeur », bien connu dans tous les pays. L'exploitation de ce filon ne se limite pas uniquement à l'aspect financier. Elle déborde largement, faisant jonction avec les forces sociales, politiques, sécuritaires où fermentent les composantes croisées entre ligne éditoriale et opinion publique. Patrick Champagne, dans son *Faire l'opinion* (Paris, Les Editions de Minuit, 1990), a déjà montré qu'« *...il ne peut pas exister de définition scientifique (de l'opinion publique) mais seulement une définition sociale. Ce qui existe, c'est seulement un ensemble, plus ou moins différencié, d'agents en lutte qui cherchent à imposer leur définition (généralement intéressée) de l'« opinion publique* ». Celle-ci, notamment sur la violence, est fabriquée, modelée, ajustée par les organes de presse selon des intérêts commandés par plusieurs centres de rencontre à l'intérieur du journal.

LE CRASC, CENTRE DE RECHERCHE OU STRUCTURE PARAPOLICIÈRE

Dans la présentation de la « *violence urbaine* », celle-ci est appréhendée non sans

banalisation, sous l'angle comparatif : « *La violence n'est pas spécifique à l'Algérie et, si l'on compare à certains quartiers de Los Angeles ou Rio de Janeiro, Alger et Oran sont des havres de paix... Par certains aspects, la ville algérienne ressemble désormais à Naples, Brooklyn ou Mexico...* ». Le relativisme rejeté au départ est récupéré pour être versé au bénéfice de la bonne cause : celle qui permet de faire avaliser un type de traitement uniformisé autour de la conception du rapport délinquance/monopole de la force légitime loin du rapport politico-social. La banalisation du sujet appelle de la sorte la banalisation des moyens de son traitement à l'aune de la mondialisation.

Depuis une vingtaine d'années, les problèmes de délinquance sont traités comme problèmes de sécurité intérieure rassemblant souvent des chercheurs du monde universitaire, des représentants des services de sécurité et des médias. La France a acquis une grande expérience en ce domaine et fait office de modèle débouchant sur le capitalisme sécuritaire (Mathieu Rigouste, *L'ennemi intérieur*, Paris, La Découverte, 2009-2011). Ici se découvrent les « experts » de la sécurité ou des violences urbaines. L'université se construit des programmes en la matière où se côtoient policiers, journalistes et universitaires du monde de la recherche (Laurent Mucchieli, *Violences et insécurité, Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte et Syros, 2001, 2002).

Universités et Centres de recherche se départissent de toute retenue qui, jusque là, n'aurait pas laissé soupçonner la perméabilité voire la collaboration entre chercheurs et policiers. Ce qui a pu apparaître comme une tendance à un moment donné au sein des universités prend de l'ampleur au point de devenir une pratique courante. Les services de sécurité comme le renseignement deviennent des filières de formation ouvrant sur le marché des violences urbaines et de l'insécurité. L'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI), créé par le ministère français de l'intérieur en 1989, s'associe à l'université Paris V pour la mise en place d'un diplôme universitaire intitulé *Sécurité urbaine* et « une filière universitaire de troisième cycle » intitulée *Ingénierie de la sécurité*.

Le directeur du Centre français de recherche sur le renseignement est en même temps professeur associé à l'université Bordeaux IV. En 2009, le même Centre français met au point un diplôme spécialisé sur le renseignement, vendu comme diplôme de haut niveau à finalité professionnelle : « *Management des services de renseignement et de sécurité* ».

En Algérie, une observation élémentaire établit les liens existant depuis les années soixante entre les orientations ou objectifs officiels et les universités et centres ou laboratoires de recherche, quand ils existent. Non seulement les sujets de recherche sont imbriqués dans les orientations économiques et sociales, mais surtout, la perception ou la démarche des chercheurs s'inscrivent à l'intérieur d'un appareil d'orientation sémantique à peine voilé. Ainsi furent menés les travaux, « encadrés » (au sens idéologique du terme), sur l'autogestion, le régime constitutionnel par le parti unique et la légitimité révolutionnaire, les justifications juridico-politiques du parti unique, la révolution agraire, la gestion socialiste des entreprises (années 1960-1970), l'ouverture sur le monde associatif, les privatisations, le secteur privé, la légitimité constitutionnelle, les réformes dans l'entreprise, le multipartisme ... (années 1980-1990). Invariablement, la technique consiste à mener par le jeu du carriérisme universitaire et des mentors jouant les chiens de berger, conforter, vulgariser dans le domaine savant, académique, les choix politiques du moment en laissant un couloir étroit où s'exprimerait un semblant de distanciation, en prévision de l'avenir. Cette « science » de la manœuvre orientant le troupeau sur les paisibles pâturages ne se

faisait pas sans un centre d'orientation et de prospective ayant ses cellules de réflexion à cheval entre la présidence, les ministères et les universités et centres de recherche. De véritables laboratoires prennent consistance sous la houlette des services de sécurité, évoluant nominativement de la sécurité militaire au Département du renseignement et de la sécurité via un organe central de la recherche, l'INESG (Institut national d'études et de stratégie globale).

Dès les premières années de l'indépendance et dans la continuité de l'esprit « malguiste » qui imprègne la conception de l'État, la sécurité militaire recrute dans le vivier universitaire les éléments qui correspondent à des profils de leaders. Les structures de recherche comme les conseils scientifiques et les directions d'institut/facultés ont fait l'objet d'un racket ouvert aux plus audacieux, parce que les plus protégés. Le recrutement d'intelligences remarquées (et souvent remarquables) balise les années soixante-dix et semble concéder quelques ouvertures, sans toutefois se départir des méthodes de base dans le recrutement au cours des années quatre-vingt.

Ni le fonctionnement du CRASC, ni son système de direction ne sauraient être compris sans ce canevas du mode de domination policier, présidant au fonctionnement de l'université et de la recherche.

Le CRASC est né à la suite d'une opération successorale transformant l'Unité de recherche en anthropologie sociale et culturelle (URASC) en centre de recherche. L'URASC voit le jour dans les années 1985-1986, années charnières où le chadlisme prétendait pratiquer un semblant d'ouvertures à base de « réformes » en ciblant, en dehors de l'économie et de la politique, le monde de la culture, des médias et de l'université. Le basculement dans le milieu universitaire oranais se fait de plus en plus sentir au profit d'un *infîtah* intellectuel à mobilité sociale.

Ces promotions s'affirment et se renforcent en même temps que se précipitent les affrontements entre 1988 et 1992, culminant avec le coup d'État du 11 janvier. Le CRASC naît l'année où se déchaînent des violences confinant à l'épuration ethnique dans une alliance toujours revendiquée entre appareils répressifs et monde intellectuel confondant la modernité avec les instruments de destruction et de torture. Cette alliance des élites, notion brocardée à juste titre par G. Balandier qui y voit une « médiocre terminologie » (*Histoire d'Autres*, Paris, Stock, 1977), toujours à l'œuvre, à l'âge de la guerre civile et de ses prolongements.

Unissant hégémonie politique et idéologique derrière un support d'autorité administrative, la directrice du centre en fait un lieu de conception et d'organisation pour le soutien à l'armée et aux services de sécurité. Constitué en bataillon d'une « société civile » qui peaufine sa définition derrière les blindés, le CRASC devient le support au rassemblement de toutes les courroies de transmission de l'ancien PAGS, versées dans l'Alliance nationale républicaine (ANR) de Rédha Malek : femmes (la directrice du centre est la fondatrice et longtemps présidente de l'association des femmes pour l'émancipation et la citoyenneté, AFEPEC), syndicats, association de parents d'élèves. Il opère les regroupements pour toutes les manifestations mises au point conjointement avec la sécurité militaire notamment durant la période dite du « dialogue » de la présidence Zeroual.

Les lignes de clivage construit par les services de sécurité dans les années soixante-dix entre « gauchistes » et « entristes » volent en éclats dans la mesure où tout le monde est récupéré derrière un « patriotisme » illustré par feu Abdelkader Djeghloul longtemps figure de proue du gauchisme. Symbole de recomposition du milieu intellectuel oranais, la remise en ordre avec A. Djeghloul confirme qu'il n'a pas été la seule recrue de la sécurité militaire.

Réintégré après une longue et difficile période d'errance personnelle, il participe à la confection d'un document (« *Appel des intellectuels nationaux* », *El-Moudjahid*, 25 mars 2001, et *Algeria Watch*) qui sera la honte de la recherche parce qu'il a été conçu, mis au point et imposé à la signature à l'intérieur même de lieux pour lesquels la tradition universitaire bien pensée réclame la franchise à l'égard des pouvoirs de police. Imposée, la signature l'a été pour le personnel administratif, les secrétaires et les jeunes chercheurs, c'est-à-dire le personnel subalterne directement soumis à l'autorité de la directrice. Ce qui éclaire sur la nature de la république dont se réclament les autorités oranaises de la recherche, en compagnie des animateurs d'un nouveau front républicain sous la férule de quelques intermédiaires revêtus d'une légitimité de cénacle, tels Ali Haroun, Slimane Chikh, Mohand Issad, Ahmed Laraba, Hassan Remaoun...

Agrégée à la Coordination républicaine depuis 2007 (regroupant l'ANR, l'UDR et le MDS), la direction du CRASC réaffirme ses points d'appui en reconduisant son contrat de soutien à une conception militaire et policière de la souveraineté nationale. La cooptation au sommet de l'État nous fait souvent perdre de vue celle des pouvoirs intermédiaires et la logique explicative de leur longévité. La direction du CRASC a l'âge du coup de force de 1992. Ce jumelage des temporalités et de l'arbitraire permet de mesurer l'imbrication spatiale des lieux de pouvoir.

Nous sommes aux antipodes des règles et traditions qui devraient gouverner les centres de recherche. Là où l'échange et la confrontation scientifique élèvent l'alternance au rang d'usage primordial, l'autocratie entretient le risque d'anémie et de décrépitude. Tel un bâtiment dont les murs porteurs manquent de sûreté, la direction du CRASC, tenant en respect les jeunes chercheurs dont on devine les soucis de carrière, s'adjoint quelques noms de référence. Passés maîtres dans la légitimation de « *la violence légitime* » au sein de laboratoires d'État spécialisés, enracinés ailleurs dans des centres de recherche français, ces « autorités scientifiques » s'efforcent de rehausser le palmarès d'une structure branlante, qui risque d'être balayée dans la violence de renouvellements futurs.

Au principe d'alternance, les maîtres du CRASC ont dès le départ substitué celui d'autoritarisme. Son fonctionnement s'appuie sur les alliances militaro-policières et reproduit un double condensé d'autoritarisme :

*un autoritarisme de droit commun, que l'on retrouve au sein de toutes les instances administratives, adapté à la particularité propre au monde de la recherche.

*un autoritarisme spécifique centré sur l'hégémonisme politique et idéologique hérité du mode de fonctionnement du PAGS, auquel il faut ajouter la dimension du particularisme local et d'une 'assabiya puisant une vigueur renouvelée dans le lien matrimonial du clan. Le centre de recherche ne saurait être regardé abstraitement comme lieu de recherche. Il est le lieu d'un pouvoir à dimension régionale renforcé par les liens matrimoniaux fortement ramifiés dans les appareils de domination de l'État et de la région, sachant mobiliser les liens d'appartenance et la puissance du lignage. Le lien matrimonial conduit du général au ministre, ancien patron de la sécurité militaire en passant par les affairistes bien introduits. Nous n'oublierons pas dans l'évocation de ce cousinage, les maîtres de la contrefaçon institutionnelle tel cet ancien vice-recteur devenu porte-parole régional du chadlisme, élevé à la dignité de membre du Conseil constitutionnel en 1989. Issus de la partie « noble » de domination de la section du PAGS d'Oran, le couple (Benghabrit-Remaoun) qui prendra en mains le CRASC fera fructifier l'illusion de l'appartenance oppositionnelle assortie de l'entrisme étatique au registre de la bonne gestion et de l'efficacité.

Cette hégémonie, de portée stratégique indéniable, recentrée sur l'appareil de

recherche, recoupe l'alliance avec les militaires et les services de sécurité depuis 1992.

Comité de sauvegarde régional abouti, le CRASC fait la démonstration qu'il est l'une des expressions du « ***monopole de la violence légitime*** ».

Depuis l'enlèvement et l'assassinat des deux garçons de la « nouvelle ville » à Constantine, une mobilisation de la pensée s'est soudainement répandue en nécessités de tous ordres : police, recherche, législation, presse. L'initiative du CRASC ne peut être saisie hors de cette proximité, exploitant l'émotion soulevée par le caractère crapuleux du crime. L'opportunité du lancement d'un thème de recherche sur la violence traduit, selon la logique interne de ce centre, une part d'opportunisme à l'affût d'un thème porteur, à l'instar de la démarche pratiquée par les médias. Le verdict académique permet de légitimer sa conception sécuritaire des violences urbaines.

Qu'un sociologue reconnu pour ses positions courageuses depuis 1992, ne fuyant pas la confrontation avec Hassan Remaoun (sorte de prince consort de la recherche militarisée), se résolve à mettre au profit du CRASC une approche policière des violences urbaines, voilà une problématique à soumettre aux initiés. Au-delà de ces derniers, enclins à masquer les mystères de leur doxa, la naïveté du profane pourrait introduire ce questionnement au centre des sciences sociales.

Hasard de calendrier ? Trois semaines environ après la table ronde sur « ***la violence urbaine*** », le chef de sûreté de la wilaya annonce, lors d'une conférence de presse, l'arrivée de mille policiers en renfort à Oran (*Le Soir d'Algérie*, 29 mai 2013). La rencontre entre recherche, police et médias, banalisée ailleurs, appelle au développement des questions soulevées ici et qu'on résumera dans cette brève conclusion. La recherche a-t-elle besoin d'une sociologie enfermée dans les pré-requis de la police, des médias, ou d'autres « institutions » qui en font une recherche officielle et qui, justement, obstruent tout accès à la recherche, parce qu'eux-mêmes relèveraient de son objet ?

Fondée sur le principe de curiosité scientifique, la recherche, soumise aux impératifs de la sécurité et du marché, est vouée à produire le rythme et les conditions de sa stérilisation. Enfermée en un tronc commun recherche-police, elle change la nature de l'Université et la conforte un peu plus dans sa dérive.

Thème insécurisant à dimension mondiale, la sécurité, fécondant des espèces clonales, étend ses tentacules et enferme les sociétés dans des violences rythmées par les opportunités de la raison d'État au nom du « ***monopole de la violence légitime*** ». De la délinquance urbaine au terrorisme mondialisé, le droit reste le masque idéal de l'arbitraire, étouffant tout réflexe démocratique y compris au cœur de l'*habeas corpus*, avec la complicité de la recherche.

Que dire, alors, de l'univers algérien où les pôles de recherche diversifiés, propices aux opinions différentes, voire dissidentes, n'existent pas et où la gestion des carrières veille à maintenir les chercheurs sous influence.

*Les extraits de la présentation de L. Addi sont en gras italique.